



Le lundi 19 février 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

20/02/2024

Excusé(s) (6) : M. Brice TAYON ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Annick MABON ayant donné procuration à Mme Isabelle BOUGNOUX, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

9 : Acquisition d'un immeuble situé 31 place Gambetta à Châteauroux

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » visant à renforcer l'attractivité des centres-villes, la Ville de Châteauroux a proposé à la SCI des Pyrénées, l'acquisition de l'immeuble vacant, situé 31 place Gambetta à Châteauroux, comprenant un local commercial en rez-de-chaussée, un logement en étage et une dépendance en fond de cour, l'ensemble représentant une surface de plancher de 150 m².

Au regard de l'état dégradé du bien, un accord a été trouvé pour une cession au prix de 50 000 €.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de réhabiliter ou reconstruire un bâtiment qualitatif en cœur de ville ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 31 place Gambetta à Châteauroux, parcelles cadastrées AL 226 et 227, propriété de la SCI des Pyrénées, au prix de 50 000 € ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Roland VRILLON

Acquisition de l'immeuble 31 place Gambetta Parcelles AL0226 et AL0227 Châteauroux - par la Ville de Châteauroux

